LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DU PREMIER MINISTRE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du très honorable premier ministre, à savoir s'il a examiné la question, j'aimerais lui demander quel est le résultat de son examen.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'en suis arrivé à des conclusions assez nombreuses que je ne peux pas toutes énumérer ici, mais dont voici l'essentiel: le programme d'assurance-chômage, en vertu de la nouvelle loi, apporte des bénéfices qui, en moyenne, sont de 40 p. 100 plus élevés que les bénéfices antérieurs. Ce programme a été mis en vigueur à la suite d'un certain nombre de changements relatifs au nouveau mode de taxation, au fait que les prestations d'assurance-chômage étaient imposables et au fait qu'une partie du programme était touchée à compter du mois de juillet dernier, une autre, à compter du 1er janvier 1972, une autre, à partir du 2 janvier . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le très honorable premier ministre, mais il me semble que la déclaration qu'il veut faire, en réponse à la question de l'honorable député, se prolonge peut-être un peu trop. Je ne le lui reproche pas, mais, à mon sens, la question est très générale.

L'honorable député de Lotbinière désire-t-il poser une question supplémentaire?

- M. Fortin: Oui, monsieur l'Orateur.
- M. l'Orateur: J'espère qu'elle sera brève, parce que nous devons vraiment poursuivre nos travaux le plus vite possible.
- M. Fortin: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a expliqué ce que la nouvelle loi contient, par rapport à l'ancienne. J'aimerais donc lui demander le résultat de son examen, ainsi que de celui de ses conseillers, en ce qui a trait aux problèmes qui ont surgi quant à la nouvelle loi?
- Le très hon. M. Trudeau: C'est ce que j'étais en train d'expliquer, monsieur le président. Cette nouvelle loi, différente de l'ancienne, devait tenir compte de trois dates différentes, et également de tous les éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure. Elle a entraîné certaines complications quant à son administration. La Commission d'assurance-chômage avait prévu ces difficultés, et elle avait engagé du personnel supplémentaire, ouvert de nouveaux centres, mais il y a eu effectivement des retards quant à l'envoi des chèques de prestations, dont une grande partie dépendait du fait que les contribuables eux-mêmes, selon les plafonds...
- M. l'Orαteur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre de nouveau le très honorable premier ministre, et je comprends parfaitement qu'il lui soit difficile de répondre brièvement, mais je suggère à l'honorable député que sa question est tellement générale que, normalement, il faudrait y répondre par voie de déclaration, à l'appel des motions.

Il ne reste que quelques minutes avant la fin de la période des questions, et j'espère que l'honorable député et les ministres qui répondent aux questions collaboreront.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire très précise, monsieur l'Orateur.

Étant donné que, dans Lotbinière, 450 cas très précis ont été présentés aux bureaux de la Commission d'assurancechômage de Sherbrooke et de Montréal et que les résultats ne nous parviennent pas, j'aimerais de nouveau demander au très honorable premier ministre quelles mesures concrètes très précises . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pose la même question pour la deuxième fois. Le très honorable premier ministre a déjà tenté d'y répondre; au fait, nous y avons consacré près de 5 minutes. A mon avis, nous devrions maintenant passer à un autre sujet.

## [Traduction]

Plusieurs de mes collègues s'impatientent, à ce que je vois. Il faut vraiment leur donner l'occasion de parler, je pense. J'accorde d'abord la parole au député d'Hillsborough.

- M. Nielsen: Une question supplémentaire.
- M. l'Orateur: Je m'excuse auprès du député...
- M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Votre Honneur disait il y a un instant qu'il ne restait plus qu'une minute. Je crois que nous avons commencé à quatre heures moins vingt...
  - M. l'Orateur: Le député n'a pas bien compris.
  - M. Nielsen: Monsieur l'Orateur . . .
- M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence autorisera le député de Yukon à poser sa question supplémentaire dans un instant. J'ai accordé la parole au député d'Hillsborough.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RUMEURS DE RÉPRESSION DE JUIFS SOVIÉTIQUES— L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait aux rapports renouvelés de répression et de restrictions à l'égard des Juifs soviétiques qui cherchent à se rendre en Israël, et, en particulier, à un article du rabbin Stewart Rosenberg, de Toronto. Le ministre dirait-il si ces rapports ont fait l'objet d'une enquête et si des instances ou des demandes de renseignements ont été présentées au gouvernement de l'Union soviétique?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous suivons d'aussi près que possible les événements qui se déroulent en Union soviétique. Notre ambassadeur se tient au courant des faits dont il peut s'assurer dans les fonctions qu'il exerce à Moscou. Je crois que le député reconnaîtra que l'émigration des Juifs de l'Union soviétique vers Israël s'est notablement accélérée. Bien entendu, je ne puis garantir que la répression cessera.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois avoir dit il y a un instant que je donnerai la parole au député de Yukon pour une question supplémentaire.